

Comité «Non au démantèlement de la LACI»
c/o ADC, CP 2362, 2302 La Chaux-de-Fonds

La Chaux-de-Fonds, le 24 juin 2009

Communiqué de presse

Constitution du comité référendaire «Non au démantèlement de la LACI»

En date du 8 juin, le Conseil des États a accepté la 4^{ème} Révision de la LACI (Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité) dans sa version la plus dure. Extrêmement inquiètes des baisses de prestations que cette révision représente pour les chômeurs et les demandeurs d'emploi, trois organisations ont constitué un comité référendaire.

Suite à l'acceptation de la 4^{ème} révision de la LACI par le Conseil des États, l'ADC (Association pour la Défense des Chômeurs) de La Chaux-de-Fonds a invité des organisations partenaires à se réunir afin de se préparer à un éventuel référendum. En effet, la présente version de la révision pourrait être acceptée par le Conseil national lors de la session parlementaire d'automne et les chômeurs verraient alors leurs prestations baisser drastiquement dès 2011.

Constitution du comité référendaire

L'IGA de Bâle (Interprofessionelle Gewerkschaft der ArbeiterInnen) et la KABBA de Berne (Komitee der Arbeitslosen und Armutsbetroffenen) ont répondu «présent» à l'invitation de l'ADC. Ces trois organisations, représentées par 10 de leurs membres, ont fondé le comité «Non au démantèlement de la LACI» et se préparent à lancer le référendum en cas d'acceptation par le Parlement. D'autres organisations ont déjà manifesté leur intérêt à ce jour.

Préparation en perspective

Une nouvelle réunion a été fixée au 14 août prochain; toute organisation ou personne intéressée à intégrer ce comité ou à suivre nos activités peut se rendre sur notre site Internet www.non-dlaci.ch / www.nein-aavig.ch

Contact presse :

En français: Virginie Rochat, 032 913 96 33
Deutsch: Thomas Näf, 076 540 65 91